RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

ZONE DE DISTRIBUTION : GENAS

Conclusion sanitaire

2024

Anticipant l'obligation de contrôle fixée en 2026, les PFAS ont été recherchés sur ce réseau compte tenu d'une situation à risque et conformément au plan d'action interministériel mis en œuvre par l'ARS. Aucun dépassement de la limite réglementaire n'a été observé.
Cette eau présente un caractère agressif et peut dissoudre les matériaux à son contact. Un risque existe si votre réseau intérieur contient des canalisations en plomb.
L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages du SIEPEL à BALAN (01). L'eau est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection au chlore.

Votre réseau alimente de façon permanente 13195 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE GENAS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **09/04/2025**

UDI **069000273**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations des réseaux privés (après compteur) ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **36**
Conformité : **97 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **35**
Valeur moyenne : **7,11 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **216**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS — A — Bonne qualité

Le terme "PFAS" regroupe plusieurs milliers de substances d'origine industrielle et utilisés dans de nombreux produits de la vie courante. Ces composés se dégradent très peu et persistent longtemps dans l'environnement. Le maximum réglementaire est 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **0,00625 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,009 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES — A — Bonne qualité

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **13,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **31,2 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **18,3 °f**
Valeur maxi : **23,1 °f**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Délégation départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon - CS 93 383 - 69418 LYON cedex 03
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr 04 72 34 74 00 ars-dt69-sante-environnement@ars.sante.fr